

PARCOURS D'ÉTUDES
2019-2020
NOTATION DU MOUVEMENT BENESH

CATEGORIE

Discipline principale

NIVEAU

1^{er} cycle supérieur

1^{er} cycle supérieur (années 1 & 2)
Diplôme de Notation du mouvement Benesh

DUREE DES ETUDES - CREDITS EUROPEENS ECTS

2 ans - 180 ECTS.

A titre exceptionnel, une année supplémentaire peut être accordée après avis de l'équipe pédagogique

Formation organisée en sessions de 4 jours au plus par mois à raison de 7 à 8 heures par jour.

180 ECTS dont 60 ECTS acquis par pré-requis à l'entrée en formation.

1 / 8

Le 1^{er} cycle en Notation du Mouvement Benesh est une formation destinée à apporter des compétences et connaissances complémentaires aux métiers de danseur, pédagogue, répétiteur, maître de ballet, chorégraphe, ou tout autre métier en lien avec le mouvement (mime, psychomotricien, anthropologue, chercheur, circassien...).

Il permet au titulaire du diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'avoir une connaissance de l'ensemble du système Benesh. Le titulaire a la capacité d'analyser, de lire et de transcrire pour lui-même ou dans le cadre de son activité professionnelle des corpus de mouvements ou des œuvres ou extraits d'œuvres chorégraphiques ou autres. Toujours dans le cadre de son métier, il pourra initier tout type de public, au système Benesh. Dans le cadre d'un travail de recherche ou de création, la notation Benesh pourra être utilisée comme outil d'analyse.

PROFESSEURS

Éliane MIRZABEKIANTZ : professeure principale référente, écriture Benesh

Éléonora DEMICHELIS: écriture Benesh et analyse de partitions

Romain PANASSIÉ : écriture Benesh et applications et outils pédagogiques

Sophie ROUSSEAU : formation musicale

Soahanta DE OLIVEIRA : analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

Virginie GARANDEAU : Histoire des systèmes d'écriture du mouvement

CONCOURS D'ENTRÉE 2019/2020

Dates d'inscription : du 1^{er} mars au 07 avril 2019 sur Internet www.conservatoiredeparis.fr

Dates des épreuves : du 11 au 13 juin 2019 (sous réserve de modification)

Niveau d'études générales

Baccalauréat ou diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Pour les candidats ne répondant pas à ces conditions le directeur de l'établissement, après avis de l'équipe pédagogique, peut leur accorder, à titre dérogatoire et sur demande motivée du candidat, l'autorisation de se présenter aux épreuves d'admission.

Maîtrise du français (niveau B1)

Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, doivent présenter avant le 30 juin précédent leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Niveau de pratique du mouvement

Pratique de la danse ou d'une autre activité corporelle (mime, cirque, etc.) à un niveau professionnel ou exercice d'un métier en lien avec le mouvement.

Élèves en formation interprète au CNSMDP

Les élèves inscrits en cursus de formation d'interprète en danse contemporaine ou classique du CNSMDP (DNSP 1, 2 ou 3 ainsi que les élèves en 2^{ème} cycle) peuvent se présenter au concours d'admission à la formation en notation du mouvement, à la condition d'être titulaires du baccalauréat. Ils sont dispensés des conditions d'âge.

Épreuves

1 - Pré-sélection sur dossier (curriculum vitae et lettre de motivation).

2 - Admissibilité : participation à un atelier de mise en mouvements d'une durée d'1h30 maximum, dispensée par un enseignant du conservatoire.

3 - Admission : entretien avec le jury.

Le jury établit une liste des candidats admis, complétée d'une liste d'attente le cas échéant.

N.B. : Les candidats reçus au concours d'entrée en 1^{er} cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones devront présenter, avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B1 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Validations des acquis antérieurs

I - Lors de l'entrée en formation et en cours de cursus d'études, le directeur de l'établissement, sur proposition de l'équipe pédagogique, peut valider des compétences et des connaissances dans les matières citées ci-après acquises dans un autre cadre. Elles seront validées par les professeurs respectifs chacune selon les modalités suivantes.

Formation musicale : sur examen du parcours d'études de l'élève, il pourra être proposé à l'élève de suivre le 1^{er} cours pour évaluer ses compétences.

Histoire des systèmes d'écriture du mouvement : sur examen du parcours d'études de l'élève.

Cette validation donne lieu à la réduction de la durée de la formation et à la délivrance des crédits correspondants aux domaines d'enseignement acquis.

II - Lors de l'entrée en formation, le directeur de l'établissement, sur proposition de l'équipe pédagogique peut valider les compétences et les connaissances en écriture Benesh acquises dans un autre cadre. Elles seront validées par les professeurs responsables de la formation sur examen du parcours d'études de l'élève et selon les modalités suivantes :

Produire un dossier d'écriture regroupant un ensemble d'exercices et/ou d'enchaînements traitant de mouvements exécutés en solo et couvrant les bases de la grammaire Benesh.

Le dossier est à envoyer pour le 6 septembre 2019 au plus tard.

Cette validation donne accès à l'entrée en 2^{ème} année.

Objectifs

Acquérir des compétences et connaissances complémentaires au métier de danseur, pédagogue, répétiteur ou chorégraphe ou tout autre métier en lien avec le mouvement (circassien, mime, psychomotricien, anthropologue, chercheur, ...).

Pouvoir nommer des éléments caractéristiques d'une technique, d'une pédagogie, ou du style d'un chorégraphe (réurrences, organisations du corps dans le mouvement...).

Replacer une œuvre chorégraphique ou l'enseignement d'un professeur dans son contexte (histoire, influences, courant esthétique...).

Mettre en application les apports de l'écriture Benesh dans le cadre de son activité professionnelle. Concevoir et réaliser des initiations à la notation du mouvement suivant des objectifs et un public précis.

Utiliser l'écriture Benesh comme outil d'analyse pour décrire le mouvement dans le cadre d'un sujet de recherche.

Compétences attendues

Les compétences comprennent des savoirs théoriques associés à des savoirs et savoir-faire pratiques :

Maitriser les fondamentaux du système Benesh.

Acquérir une qualité de graphie nette et précise indispensable à l'utilisation du système Benesh.

Analyser, lire et transcrire des corpus de mouvement, des œuvres ou extraits d'œuvres chorégraphiques ou autres arts vivants.

Transmettre, à partir d'une partition, des corpus de mouvement ou extraits d'œuvres chorégraphiques, ou autres.

Analyser et communiquer le rythme du mouvement, son rapport au temps, et s'il y a lieu à la musique.

Initier tout type de public à l'écriture Benesh (public amateur ou professionnel).

Ces pratiques amènent à une connaissance approfondie de l'écriture Benesh applicable par l'élève dans sa pratique professionnelle.

3 / 8

Contenu

Première année

8 unités d'enseignement (UE)

Semestre 1 : 4 sessions de formation

Unités d'Enseignement		ECTS	Volumes horaires
UE 1	Écriture Benesh : fondamentaux du système	16	85 heures
UE 2	Histoire des systèmes d'écriture du mouvement	2	6 heures
UE 3	Formation Musicale	3	18 heures
UE 4	AFCMD	2	6 heures

Semestre 2 : 5 sessions de formation

Unités d'Enseignement		ECTS	Volumes horaires
UE 5	Écriture Benesh : de l'alphabet au langage du mouvement	21	105 heures
UE 6	Dossier d'écriture - 1	10	Travail personnel
UE 7	Formation Musicale	3	24 heures
UE 8	AFCMD	3	6 heures

Les enseignements de l'UE1 sont accessibles aux étudiants de 2^{ème} cycle supérieur en formation de danseur.

La première année est organisée en 9 sessions qui comprennent :

Cours et ateliers

Grammaire du système Benesh
Analyse des mécanismes du mouvement
Déchiffrage et exécution d'enchaînements et extraits d'œuvres chorégraphiques
Transcriptions d'enchaînements et d'extraits d'œuvres chorégraphiques
Formation Musicale
AFCMD (exploration des variations de dynamiques dans le mouvement)
Histoire des systèmes d'écriture du mouvement

Mises en situation pratiques

Notation à vue à partir de l'observation d'une transmission.
Interprétation d'un extrait **d'œuvre chorégraphique** appris et mémorisé à partir d'une partition.

Master class

Dessin
Outils informatiques

Les élèves de 1^{ère} année peuvent également suivre l'ensemble du programme de master class de la formation Benesh (1^{er} et 2^{ème} cycle).

Deuxième année

11 unités d'enseignement (UE)

Semestre 3 : 4 sessions de formation

Unités d'Enseignement		ECTS	Volumes horaires
UE 1	Écriture Benesh : analyse de situations complexes	15	100 heures
UE 2	Dossier d'écriture - 2	5	Travail personnel
UE 3	Formation Musicale	2	12 heures
UE 4	AFCMD	2	3 heures

Semestre 4 : 5 sessions de formation

Unités d'Enseignement		ECTS	Volumes horaires
UE 5	Écriture Benesh : approfondissements et applications contextualisées	8	95 heures
UE 6	Dossier d'écriture - 2 (suite)	3	Travail personnel
UE 7	Formation Musicale	2	15 heures
UE 8	AFCMD	2	6 heures
UE 9	Analyse de partitions	3	12 heures
UE 10	Applications et outils pédagogiques	3	12 heures
UE 11	Partition chorégraphique	7,5	Travail personnel
UE 12	Transmettre d'après une partition	7,5	Travail personnel

La deuxième année est organisée en 9 sessions qui comprennent :

Cours et ateliers

Grammaire et usages du système Benesh pour communiquer le mouvement.

Analyse approfondie des mécanismes du mouvement.

Lecture et interprétation d'extraits de pièces chorégraphiques à partir d'une partition.

Transcription d'extraits d'œuvres chorégraphiques : duos, trios, ensembles.

Formation musicale : lire et transcrire la « chanson de la danse ».

AFCMD : identifier des éléments stylistiques caractéristiques d'un extrait d'œuvre chorégraphique (initiations du mouvement, coordinations, élans...), en vue de sa transmission.

Mises en situation pratiques

Notation à vue à partir de l'observation d'une transmission.

Transmissions d'extraits chorégraphiques à partir d'une partition.

Master class

Analyse de partitions.

Applications et outils pédagogiques.

La deuxième année du 1^{er} cycle inclut également la réalisation d'une partition chorégraphique. Il s'agit d'un temps de travail personnel, encadré par les professeurs en charge de la formation. La partition chorégraphique est évaluée par contrôle terminal (voir le chapitre évaluation des enseignements).

Les élèves de 2^{ème} année peuvent également suivre le programme des master class du 2^{ème} cycle.

5 / 8

Évaluation des enseignements

Première année

Par contrôle continu en fin de semestre 1 et 2.

Semestre 1

UE 1 – Écriture Benesh : quatre évaluations chacune notée sur 20

Une note concernant l'assiduité, la régularité, la participation et la qualité d'investissement de l'élève.

Une note pour l'ensemble des TPS (travaux écrits pratiques personnels) permettant d'évaluer la connaissance théorique du système et la capacité à noter le mouvement. Les sujets des TP sont remis à l'élève à l'issue de chaque session de formation.

Une note pour les épreuves pratiques de déchiffrage, lecture et interprétation du mouvement organisées lors des sessions.

Une note pour les épreuves pratiques de transcription du mouvement (dictée) organisées lors des sessions.

La moyenne des quatre notes précédentes donne lieu à une note de contrôle continu sur 20.

UE 2 – Histoire des systèmes d'écriture du mouvement : une évaluation notée sur 20

Rédaction d'un compte-rendu récapitulant les contenus abordés lors du cours.

UE 3 – Formation Musicale : une évaluation notée sur 20

Un devoir écrit portant sur l'écriture rythmique du mouvement issu d'une composition personnelle dansée, et sur la réalisation d'un plan détaillé d'une pièce musicale.

UE 4 – AFCMD : une évaluation notée sur 20 :

Rédaction d'un compte-rendu récapitulant les contenus de la séance.

Semestre 2

UE 5 – Écriture Benesh : quatre évaluations chacune notée sur 20

Une note concernant l'assiduité, la régularité, la participation et la qualité d'investissement de l'élève.

Une note pour l'ensemble des TPs (travaux écrits pratiques personnels) permettant d'évaluer la connaissance théorique du système et la capacité à noter le mouvement. Les sujets des TP sont remis à l'élève à l'issue de chaque session de formation.

Une note pour les épreuves pratiques de déchiffrage, lecture et interprétation du mouvement organisées lors des sessions.

Une note pour les épreuves pratiques de transcription du mouvement (dictée) organisées lors des sessions.

La moyenne des quatre notes précédentes donne lieu à une note de contrôle continu sur 20.

UE 6 – Dossier d'écriture - 1 : une évaluation notée sur 20

Dossier regroupant l'ensemble des travaux d'écriture réalisés au cours de l'année et finalisés (dictées, notations à partir de l'observation d'une transmission et compositions personnelles).

UE 7 – Formation Musicale : une évaluation notée sur 20

Un devoir écrit portant sur l'écriture rythmique du mouvement issu d'une composition personnelle dansée, et sur la réalisation d'un plan détaillé d'une pièce musicale.

UE 8 – AFCMD : une évaluation notée sur 20

Un devoir écrit portant sur les notions abordées dans les cours d'AFCMD.

Deuxième année

6 /8

Par contrôle continu :

En fin de semestre 3 : UE1 À UE4

En fin de semestre 4 : UE5 À UE10

Par contrôle terminal :

Au terme du semestre 4 : UE11 et UE12.

Semestre 3

UE 1 – Écriture Benesh : quatre évaluations chacune notée sur 20

Une note concernant l'assiduité, la régularité, la participation et la qualité d'investissement de l'élève.

Une note pour l'ensemble des TPS (travaux écrits pratiques personnels) permettant d'évaluer la connaissance théorique du système et la capacité à noter le mouvement. Les sujets des TP sont remis à l'élève à l'issue de chaque session de formation.

Une note pour les épreuves pratiques de déchiffrage, lecture et interprétation du mouvement organisées lors des sessions.

Une note pour les épreuves pratiques de transcription du mouvement (dictée) organisées lors des sessions.

La moyenne des quatre notes précédentes donne lieu à une note de contrôle continu sur 20.

UE 2 – Dossier d'écriture - 2 : une évaluation notée sur 20

Dossier d'écriture regroupant l'ensemble des travaux d'écriture réalisés au cours du semestre et finalisés (dictées, notations à partir de l'observation d'une transmission et compositions personnelles).

UE 3 – Formation Musicale : une évaluation notée sur 20

Un devoir écrit portant sur l'écriture rythmique du mouvement issu d'une composition personnelle dansée, et sur la réalisation d'un plan détaillé d'une pièce musicale.

UE 4 – AFCMD : une évaluation notée sur 20

Rédaction d'un compte-rendu récapitulatif des contenus de la séance.

Semestre 4

Par contrôle continu

UE 5 – Écriture Benesh : quatre évaluations chacune notée sur 20

Une note concernant l'assiduité, la régularité, la participation et la qualité d'investissement de l'élève.

Une note pour l'ensemble des TP (travaux écrits pratiques personnels) permettant d'évaluer la connaissance théorique du système et la capacité à noter le mouvement. Les sujets des TP sont remis à l'élève à l'issue de chaque session de formation.

Une note pour les épreuves pratiques de déchiffrage, lecture et interprétation du mouvement organisées lors des sessions.

Une note pour les épreuves pratiques de transcription du mouvement (dictée) organisées lors des sessions.

La moyenne des quatre notes précédentes donne lieu à une note de contrôle continu sur 20.

UE 6 – Dossier d'écriture - 2 : une évaluation notée sur 20

Dossier regroupant l'ensemble des travaux d'écriture réalisés au cours de l'année et finalisés (dictées, notations à partir de l'observation d'une transmission et compositions personnelles).

UE 7 – Formation Musicale : une évaluation notée sur 20

Un devoir écrit portant sur l'écriture rythmique du mouvement issu d'une composition personnelle dansée, et sur la réalisation d'un plan détaillé d'une pièce musicale.

UE 8 – AFCMD : une évaluation notée sur 20

Transmission d'un extrait d'œuvre chorégraphique à partir d'une partition, sous forme de mise en situation pratique accompagnée de la présentation écrite de la démarche suivie par l'élève.

UE 9 – Analyse de partitions : une évaluation notée sur 20

A partir d'un extrait de partition, rédaction d'un commentaire mettant en lumière les éléments stylistiques caractéristiques du chorégraphe de l'œuvre en question, et identifiables dans sa transcription.

UE 10 – Applications et outils pédagogiques : une évaluation notée sur 20

Rédaction d'un projet : présentation écrite d'une démarche pédagogique mettant en jeu des éléments du système Benesh, dans un contexte et pour un public définis.

Par contrôle terminal :

Au terme du semestre 4, l'évaluation des UE 11 et 12 donne lieu à un examen devant un jury.

UE 11 – Partition chorégraphique : deux épreuves, chacune notée sur 20

Écriture d'une partition de référence d'un solo, duo, pièce de groupe ou suivi et mise en valeur de l'enseignement d'un professeur. Le choix et la durée de la partition doivent être validés au préalable par le professeur principal référent en concertation avec la direction des études chorégraphiques et sont établis en fonction du niveau de complexité du mouvement et de sa transcription. (coefficient 2)

Lors de l'examen terminal, la partition fait l'objet d'un entretien avec les membres de jury d'une durée de 15 minutes. (coefficient 1)

UE 12 – Transmettre d'après une partition : Deux épreuves, chacune notée sur 20

Mise en situation d'une durée de 20 minutes : enseignement d'un solo extrait du répertoire, à un danseur en formation d'interprète. (coefficient 2).

Entretien avec le jury d'une durée de 10 minutes à propos de la démarche de transmission et au regard de la cohérence avec la partition chorégraphique. (coefficient 1)

Suite à l'examen, un temps d'échange d'une durée de 10 minutes avec le jury est proposé à chaque élève sur le travail mené pendant les deux années, sur ce que la formation lui a apporté, et sur les projets qui en découlent.

Validation des UE

Une UE est validée dès lors que la note globale obtenue est d'au moins 10/20. Les ECTS correspondants sont attribués.

Les élèves ayant validé l'ensemble des UE de la 1^{ère} année sont autorisés à poursuivre leurs études en 2^{ème} année de 1^{er} cycle d'enseignement supérieur.

En deuxième année, la note globale correspond à la moyenne des notes du contrôle continu qui compte pour 75% et du contrôle terminal, qui compte pour 25%.

L'élève n'ayant pas pu remettre en fin de semestre 2 la totalité des travaux demandés, peut bénéficier d'un report jusqu'au début du semestre 3, différant ainsi la validation des UE correspondantes. Ceci doit faire l'objet d'une demande motivée de l'élève, en l'accord avec l'équipe pédagogique, et ne peut concerner que 2 UE maximum.

Dans le cas où un élève de 1^{ère} année n'obtient pas les 60 ECTS requis pour intégrer la 2^{ème} année, l'équipe pédagogique se prononce sur la fin de scolarité au sein de l'établissement ou à titre exceptionnel sur un redoublement. Ses avis motivés sont communiqués par écrit à l'élève et font l'objet d'un entretien avec le professeur principal référent.

A titre exceptionnel, les élèves n'ayant pas pu se présenter aux examens terminaux du semestre 4 au motif d'un empêchement grave et dûment justifié dont les caractéristiques font l'objet d'un cas de force majeure, peuvent être, exceptionnellement, autorisés à se présenter à nouveau aux épreuves du contrôle terminal de l'année scolaire suivante, sous réserve de s'acquitter des droits de scolarité.

8 / 8

Délivrance du diplôme

Le diplôme de Notation du mouvement Benesh est délivré aux étudiants ayant obtenu une note globale d'au moins 10 sur 20 et validé l'ensemble des UE de la 2^{ème} année.

Il est décerné avec attribution d'une mention selon le barème suivant :

Assez Bien : 12 à moins de 14

Bien : 14 à moins de 16

Très Bien : 16 à 20

Sur proposition de l'équipe pédagogique, après examen du bilan d'évaluation, d'une demande motivée du candidat et avec l'accord du directeur de l'établissement, les étudiants de 2^{ème} année n'ayant pas obtenu les 60 ECTS requis peuvent être autorisés à redoubler, avec validation des ECTS acquis, sous réserve de s'acquitter des droits de scolarité.